

Image not found or type unknown



Création d'un site web de paris en ligne

Par **Ben67**, le **26/02/2015** à **11:19**

Bonjour,

Nous voudrions ouvrir un site web de paris en ligne basé sur le principe d'une cagnotte. Le but serait de gagner de l'argent en pariant sur différentes sommes que nous imposons dans les règles. Ce n'est donc pas un site de paris sportifs ou hippiques.

Nos questions portent donc sur le droit juridique :

- 1) Que dit la législation sur la mise en place d'un site comme celui-ci ?
- 2) Est-ce que la Française des Jeux et les casinos peuvent mettre un veto et nous demander de fermer le site ?
- 3) Il y a t-il un agrément auprès de l'Etat ? Si oui, comment se déroule la procédure ?

Merci de vos futures réponses et bonne journée.